

Le 10 Février 2021

Monsieur François Legault
Premier ministre du Québec

Monsieur Legault,

Connaissant votre performance en tant que Premier ministre et aussi vos qualités d'homme d'affaire, je me permets de prendre quelques minutes de votre temps qui pourrait améliorer la vie de plusieurs personnes.

Je vous fais parvenir l'éditorial du magazine Corpiq de décembre 2020 concernant la CCQ et l'article de loi R20 de la construction.

Évidemment, je suis un propriétaire immobilier ces travaux se font seulement dans nos logements et l'interprétation de la CCQ de la loi R20 ne permet pas au propriétaire d'exécuter lui-même les travaux d'entretien tel que; refaire une salle de bain sans changer la configuration, remplacer les portes intérieures du logement, installer plancher flottant etc. Rien qui touche la structure de l'immeuble ou qui pourrait compromettre la sécurité des locataires et ce à un taux horaire de 28\$/hr et non 85\$/hr. Il est presque impossible d'avoir un contracteur qui exécute les menus travaux. Il manque environ 20 000 travailleurs dans la construction. Il est plus important pour l'entrepreneur de livrer ses maisons que de changer quelques portes.

Nous aussi nous avons des obligations envers nos locataires. Les réparations promises à la signature du bail pour le 1^{er} juillet doivent être faites dans les plus brefs délais. Les travaux dont je parle ne sont pas de la rénovation mais bien de l'entretien puisque nous remplaçons par des matériaux identiques.

L'application de cette loi, a pour effet une augmentation importante des loyers pour les personnes dont la plupart sont les moins bien nantis de notre société et aussi une détérioration du parc immobilier qui est déjà en mauvais état.

De plus, la CCQ exerce une réelle pression sur nos travailleurs. Un de mes collègues, son homme à tout faire, a fait une dépression et a quitté son emploi.

Je ne vous demande pas d'argent mais une petite modification de cette loi (R-20) ce qui aura pour effet d'aider les locataires et les propriétaires à donner un meilleur service. Je sais que vous allez comprendre cette situation et vous allez en sortir gagnant puisqu'il y a environ au Québec 40% de la population qui est locataire.

Merci d'avoir pris le temps de me lire au complet.

Un propriétaire qui ne peut pas s'identifier par peur de représailles.

c.c. : Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'habitation
M. Jean Boulet, ministre du Travail